



Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 |
CCP des Agent·es Contractuel·es |

ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉTUDIANT·ES

Pourquoi voter aux élections professionnelles ?

Les syndicats de la FSU sont présents dans toutes les catégories de personnels de l'ESR : SNESUP pour les enseignants et enseignants-chercheurs, SNASUB pour les BIATSS, SNCS pour les chercheurs. Ils siègent dans les conseils pour élargir l'application du statut de la Fonction publique au plus grand nombre des agents, lutter contre les situations de précarité, améliorer les conditions d'emploi et de travail, et défendre au quotidien les droits des agents contractuels comme titulaires.

Nos revendications

Pour la FSU défendre les droits des agents non-titulaires c'est aussi défendre tous les statuts de la fonction publique car il s'agit de combattre au plan national comme au plan local la course au moins-disant social et à la régression engagée par la politique de remplacement des postes de fonctionnaires (dotés de garanties statutaires) par des postes de contractuels.

Au niveau local

- Maintien dans l'emploi des contractuels qui en font la demande ;
- Mise en place de grilles de salaires des contractuels et leur alignement sur celles du corps de titulaires correspondant aux missions ;
- Égalité des primes entre non-titulaires et fonctionnaires.

Au niveau national

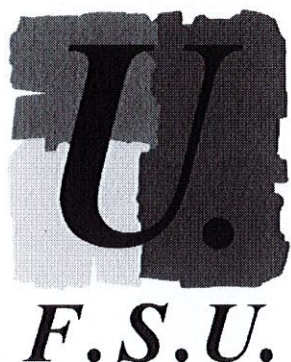
- Création de 6000 postes de titulaires par an pendant 10 ans, tous métiers confondus ;
- Plan de titularisation de tous les contractuels sur missions pérennes qui le souhaitent ;
- Triplement du montant de la vacation, actuellement inférieure au SMIC ;
- Hausse véritable du nombre de contrats doctoraux et leur revalorisation à 2300 € bruts par mois.



ENGAGÉ·ES POUR
LE SERVICE PUBLIC



#FSUpourGAGNER



ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉTUDIANT·ES

Qu'est-ce que la CCP ?

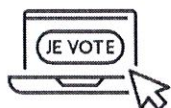
La Commission Consultative Paritaires (CCP) est composée de représentants de l'administration et des syndicats élus pour quatre ans. Elle est consultée pour avis sur toute question d'ordre individuel concernant les personnels contractuels : licenciement, reclassement, refus de demande de formation, de temps partiel ou de télétravail, révision d'un compte-rendu d'entretien professionnel, sanctions disciplinaires, ...

La Loi de "Transformation de la Fonction publique" (2019) a considérablement affaibli le paritarisme pour renforcer le pouvoir de l'administration, et plus particulièrement celui des directions d'établissement. Dans ce contexte, qui risque fort d'accroître les décisions unilatérales, voire arbitraires, il devient essentiel de renforcer la seule instance susceptible de vous défendre, **en vous dotant de représentants vigilants et combatifs, appuyés sur une fédération syndicale forte, la FSU.**

Contre la précarisation généralisée des emplois de l'ESR

L'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR) est le secteur de la Fonction publique où le taux de non-titulaires est le plus important : au niveau national, 40% des BIATSS sont contractuels, de même que 32% des enseignants et enseignants-chercheurs, auxquels s'ajoutent 160 000 vacataires, en hausse drastique ces dernières années. Le processus de précarisation des emplois permis par la LRU puis la LPR est un choix délibéré du gouvernement, qui a multiplié les types de contrats précaires et parallèlement diminué les recrutements sur des postes de titulaires. Cette politique décourage les jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs, contraints de postuler à des emplois en CDD ou en CDI, faute d'emplois statutaires ; elle assèche les services administratifs qui ont de plus en plus de mal à trouver des candidats pour occuper « provisoirement » des postes mal payés où règnent mise sous pression et souffrance au travail.

Le 8 décembre 2022



► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀
avec les syndicats de la FSU

